

DE-04112025-18

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 27 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 4 novembre 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAudeau - Isabelle LEBOYER - Thierry TENAILLEAU - Myriam MARTINEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 5 conseillers

Aurélie MORINEAU donne pouvoir à Thierry TENAILLEAU

Fabien DELTEIL donne pouvoir à Joël RATTIER

Gwenaëlle DUPAS donne pouvoir à Fabrice GREAU

Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD

Luc BARRETEAU

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société VALDEFIS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande présentée par la société VALDEFIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme de valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis avant le 8 novembre 2025 sur le projet au regard notamment des incidences environnementales notables du projet.

La consultation du public est réalisée du lundi 8 septembre 2025 à 9h00 au lundi 8 décembre 2025 à 17h00, en mairie du Poiré-sur-Vie.

Madame le Maire précise que l'ARS a donné un avis favorable et qu'il s'agit en réalité pour VALDEFIS d'une procédure de régularisation pour se mettre en conformité avec la réglementation ICPE.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures - Espace Rural - Cadre de Vie, le 29 octobre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 Abstentions :

- émet un avis favorable sans réserve à la demande présentée par la société VALDEFIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme de valorisation de biomasse au Poiré-sur-Vie.
- autorise le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le

La secrétaire de séance

France AUJARD



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14
Fax : 02 51 31 89 12
Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....